

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2015/03/31-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 31 mars 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

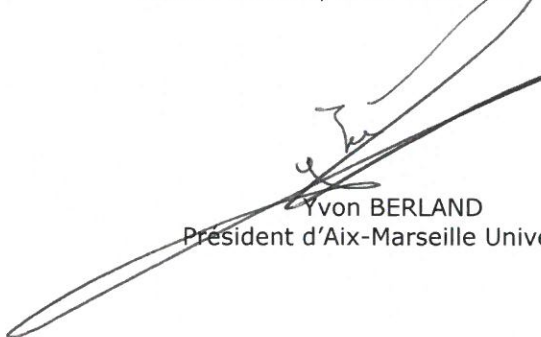
OBJET : Structure budgétaire SIFAC 2015

Le conseil d'administration approuve la structure budgétaire SIFAC 2015 présentée en séance, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents et représentés : 26

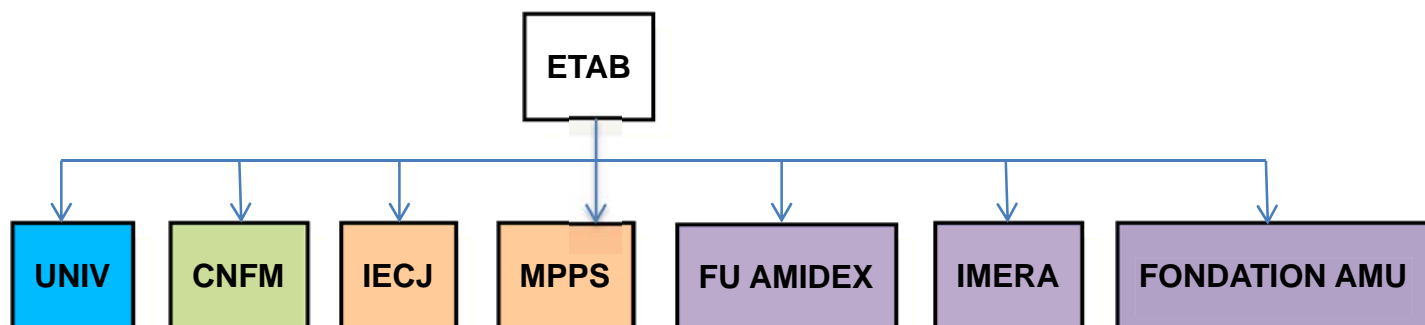
Fait à Marseille, le 31 mars 2015


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



STRUCTURE BUDGETAIRE SIFAC 2015

I- Périmètre financier ETAB (Niveau 0) = 7 structures de Niveau 1 :



II- Niveau 1 – « UNIV » = 40 Centres Financiers de Niveau 2 (Composantes) :

- 900 SERVICES CENTRAUX
- 902 DPIL
- 903 PLAN CAMPUS AIX
- 904 PLAN CAMPUS LUMINY
- 910 ALLSH
- 911 FDSP
- 912 IMPGT
- 913 MEDECINE
- 914 ODONTOLOGIE
- 915 PHARMACIE
- 916 SCIENCES
- 917 ECONOMIE ET GESTION
- 918 SCIENCES DU SPORT
- 930 EU3M
- 931 EJCAM
- 932 IAE
- 933 ESPE
- 937 IUT AMU
- 938 IRT
- 939 OSU PYTHÉAS
- 940 POLYTECH MARSEILLE
- 941 CFMI
- 945 MMSH
- 946 POLE DE GAP
- 947 TETHYS
- 950 SCD
- 951 DOSI

- 952 DRI
- 953 SUIO
- 954 SUFA
- 955 SUAPS
- 956 SUMPP
- 957 SCASC
- 958 SCCDS
- 961 MIRREL
- 962 IREM
- 963 UTL
- 965 PRESSES UNIV.
- 966 SUFLE
- 980 RECHERCHE

Remarque : un certain nombre de structures de niveau 1 et 2 existent encore dans SIFAC pour des raisons techniques mais ne sont pas reprises ici car inactives.

III- Récapitulatif du nombre de Centres Financiers en 2015 :

Centres financiers de niveau 2	69
--------------------------------	----

(69 en 2014)
dont 11 sont inactifs ou techniques

Centres financiers de niveau 3	403
--------------------------------	-----

(397 en 2014)

Centres financiers de niveau 4	308
--------------------------------	-----

(291 en 2014)

soit +23 centres financiers

IV- Les principales modifications concernent

- Au niveau 3 : diminution des centres financiers pour la DEPIL (réorganisation budgétaire par campus). Nouveaux centres financiers sur les composantes pour la gestion maintenance-logistique, le regroupement des Erasmus et le SDN.
- Au niveau 4 : nouveaux centres financiers pour la DEPIL (réorganisation budgétaire par campus) et la DRI (regroupement des Erasmus).

Nous restons attentifs à ne pas créer de structures non pertinentes dans l'outil de gestion financière.